



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025_048
SAEM GERTRUDE : RAPPORT ANNUEL 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 1 avril 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Jean-Charles ASTIER, Serge BELPERRON, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Thierry TRIJOULET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Mauricette BOISSEAU à Véronique KUHN, Amélie BOSSET-AUDOIT à Jean-Charles ASTIER, Ghislaine BOUVIER à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTE : 1

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur Joël GIRARD, Adjoint au Maire Délégué au Logement et Droits civiques, rappelle à l'Assemblée que la SAEM Gertrude, créée en 1981, développe et assure l'exploitation technique et commerciale de son système de régulation du trafic urbain « Gertrude Temps Réel », dont les bases techniques ont été inventées, dès le début des années 1970, par les services communautaires de Bordeaux. En répondant seule, ou en partenariat avec des entreprises françaises ou étrangères, la société vend des solutions techniques de régulation de trafic urbain ainsi que leur suivi d'exploitation, et ceci en France et à l'étranger. A ce jour, 17 sites en France et 7 à l'étranger, sont équipés des solutions et du système Gertrude.

Capital

La ville de Mérignac est détentrice de 210 actions (soit 7% en parts de capital) pour une valorisation actualisée en 2023 de 41 617,80 €.

Administration

La représentation de la ville de Mérignac auprès de la société GERTRUDE est assurée par M. Joël Girard, aussi bien au sein du Conseil d'Administration que lors des réunions d'Assemblées Générales, conformément à la délibération n°2020-037 du 10 juillet 2020. M. Girard n'occupe, à ce jour, aucune responsabilité auprès des instances de la société et ne perçoit aucune indemnité de la part de cette dernière.

Il convient de noter que M. Bastien Rivières, élu de la Ville de Mérignac a été désigné comme représentant titulaire à l'assemblée générale de GERTRUDE SAEM au titre de son mandat métropolitain, par la délibération n°2021-580 du 25 novembre 2021 de Bordeaux Métropole.

A noter que M. Rivières a été nommé Président du Conseil d'Administration de Gertrude à la suite de la démission de M. Rossignol-Puech, lors du CA du 23 juin 2022. M. Rivières assure, à ce titre, la direction générale de l'entreprise.

Synthèse du rapport de gestion au 31 décembre 2023

Eléments financiers

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires est de 2 705 291 €, stable par rapport à celui de l'année précédente. A noter que ce chiffre d'affaires est tout de même en régression assez constante depuis une dizaine d'année et que sa stabilisation constitue un objectif structurant de l'entreprise.

Les comptes annuels, clôturés au 31 décembre 2023, font apparaître un bénéfice de 280 018 € en légère baisse (9%) par rapport à 2022. A noter cependant que depuis 1990, l'année 2023 se situe au 8^{ème} rang des années ayant généré le plus de bénéfices.

Au-delà de ces deux indicateurs, les résultats financiers restent très satisfaisants :

- Les fonds propres continuent de progresser pour dépasser les 5 millions d'euros (contre 4 en 2020),
- Les emprunts ont reculé de plus d'un tiers,
- Les dettes fiscales et sociales de plus d'un quart,
- Les disponibilités globales de l'entreprise ont progressé de plus de 6% pour se porter à 5,65M€ dont 1,86M€ de valeurs mobilières de placement.

La Métropole reste le premier client de la société. Après une année de baisse, l'année 2023 a présenté une augmentation de plus de 50% des montants versés à l'entreprise par la collectivité.

A noter que l'activité de projets continue de porter le chiffre d'affaires global de l'entreprise avec près de deux tiers du total.

Ressources humaines

L'entreprise compte 23 salariés dont 1 apprenti.

Pour ce qui concerne la politique salariale, le conseil d'administration du 21 juin 2023 a approuvé différentes mesures en matière de rémunération :

- Indexation collective des rémunérations de 2,80% avec effet rétroactif fixé au 1^{er} janvier 2023,
- Versement de primes « partage de la Valeur » pour un cumul de 1 100 euros par salarié,
- Versement d'un intéressement aux salariés pour un montant total de 13 985€.

L'entreprise a prévu de travailler, en 2024, à un grand plan de recrutement planifié jusqu'en 2031.

Activité

Depuis un peu plus de 6 ans, le secteur d'activité ressent nettement les effets de la compression des finances publiques. En outre, l'abandon progressif des carrefours à feux, au profit notamment de zone 30 avec priorité à droite, implique de fait une baisse de la zone d'influence de la solution portée par l'entreprise qui doit s'adapter à ce nouveau contexte.

C'est notamment le cas avec le lancement de nouveaux produits comme l'IAM-BOS, dispositif indépendant pour un carrefour que l'entreprise a ajouté à son catalogue.

Malgré des efforts importants liés aux activités commerciales des équipes, et malgré la signature d'un nouveau contrat avec la ville de Leon (Mexique) et la finalisation de l'officialisation d'un nouveau client français (Libourne), les enregistrements commerciaux n'ont pas réellement été à la hauteur des ambitions réelles de l'entreprise.

Les cibles à l'international, d'une demi-douzaine, restent à conforter en 2024.

La stratégie de renforcement de la recherche et développement se poursuit et a porté ses fruits en 2023 avec l'obtention d'un nouveau brevet d'invention qui permet à l'entreprise de conserver son avantage concurrentiel dans son cœur de métier.

La volonté d'un partenariat avec la société canadienne GENETEC, proposant des solutions de surveillance et de contrôle vidéo reste d'actualité. L'objectif est de fusionner les outils pour proposer une solution « ville » plus large permettant non seulement d'améliorer la gestion et la fluidité du trafic mais également la sécurité urbaine et notamment celle des modes doux.

A l'étranger, en ce qui concerne la situation de la filiale GERTRUDE en Algérie, la remise en conformité des déclarations s'est poursuivie en 2023. Une dernière mission est prévue en 2024 avec l'étude de la question du maintien en activité. L'interruption de la filiale semble être une hypothèse de plus en plus envisagée.

La filiale America Latina ne présente pas de difficulté particulière et poursuit la gestion des contrats opérés dans différents pays d'Amérique du Sud.

Les cibles internationales de l'entreprise pour les années 2024 et 2025 sont localisées en Amérique Latine, au Maghreb, en Pologne, en Israël.

L'entreprise envisage certains développements d'activité pour 2024 et les années suivantes, en parallèle avec un travail de refonte de l'organisation et un plan de recrutement, dans l'optique de rester concurrentielle sur ce secteur de marché. Parmi ces développements, on peut notamment citer :

- La génération d'une interface graphique de supervision du système GERTRUDE, full web.
- La finalisation du développement de la version 4 de la solution de télésurveillance des carrefours, avec l'aboutissement du produit finalisé IAM-BOX (Petit Gertrude indépendant pour 1 carrefour),

produit sur lequel compte l'entreprise pour réactiver un plan de conquête de nouveaux clients.

- Le lancement d'un développement ambitieux au travers de la création de son propre «Hyperviseur».
- La poursuite de l'accord-cadre avec l'école d'ingénieur ENSEIRB/MATMECA de Bordeaux.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1524-5,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 25 mars 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte du rapport présenté par le représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SAEM GERTRUDE au titre de l'exercice 2023.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 7 avril 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.